



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers

tenue dans la salle de conférence du directeur général, aux bureaux de la Commission scolaire New Frontiers, 214 McLeod, Châteauguay (Québec), le **jeudi 14 août 2025**, à 18 heures, à laquelle étaient présents les commissaires suivants, représentant le quorum du Conseil des commissaires :

- John Ryan, président
- Lina Chouinard, circonscription électorale no 3, sur Teams
- Cristian Espinosa-Fuentes, circonscription électorale no 5, sur Teams
- Anne-Marie Yelle, circonscription électorale no 6, sur Teams
- Barbara Ednie, circonscription électorale no 9, sur Teams
- Connor Stacey, circonscription électorale no 10, sur Teams
- Lorne Ferguson, commissaire représentant les parents, niveau primaire, sur Teams
- Kenneth Bernard, commissaire représentant les parents, niveau secondaire, sur Teams
- Jennifer Largan, commissaire représentant les parents, sur Teams

Absent:

- Raymond Ledoux, vice-président, circonscription électorale no 1
- Karin Van Droffelaar, circonscription électorale no 2
- Kenneth Crockett, circonscription électorale no 4
- Dianne Eastwood, circonscription électorale no 7
- Peter Stuckey, circonscription électorale no 8, avec regrets
- Brenda Bourdeau, commissaire représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, avec regrets

Également présents:

- Mike Helm, directeur général
- Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale

Appel à l'ordre et remarques d'ouverture

Le président a ouvert cette 360^e séance à 18h00 et a souhaité la bienvenue aux membres.

Confirmation de conformité – Convocation d'une séance extraordinaire

Le président confirme que cette séance extraordinaire a été convoquée conformément aux exigences de la Loi sur l'instruction publique.

Déclaration de reconnaissance du président John Ryan

Nous sommes réunis sur le territoire non cédé des Kanien'kehá:ka afin d'examiner comment utiliser les leviers à notre disposition pour influencer les décisions prises en notre nom. Nous nous souvenons que nos voisins autochtones ont dû subir les conséquences des décisions prises par nos ancêtres avec peu de moyens pour les influencer. Nous devons toujours tenir compte des préoccupations de ceux qui vivent avec les conséquences de nos décisions.

Déclaration de conflit

Aucune déclaration de conflit n'a été faite concernant les points à l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté sur proposition du commissaire L. Ferguson.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Période de questions du public

Aucun membre du public n'était présent.

Résolution #CC25-08-14-001

Contestation judiciaire concernant les règles budgétaires

Attendu qu'en plus des diverses coupes budgétaires prévues pour 2024-2025, le gouvernement a annoncé le 12 juin 2025 des mesures budgétaires qui obligerait la Commission scolaire New Frontiers (CSNF) à réduire son budget de plus de 2,184 millions de dollars pour 2025-2026 (mesure 16032), l'exposant potentiellement à une pénalité de plus de 2,166 millions de dollars s'il ne parvient pas à réduire ses effectifs en dessous du nouvel objectif fixé par le ministre (mesure 16034), et interdisant à la CSNF d'accéder à environ 385 000 dollars de son excédent accumulé, ce qui aurait des répercussions importantes sur les services directs aux élèves ; et attendu que le 8 juillet 2025, le Conseil des commissaires a adopté une résolution demandant au gouvernement de retirer les coupes budgétaires et de rétablir les anciennes règles d'accès aux fonds excédentaires accumulés ; et attendu que le 16 juillet 2025, la CSNF a reçu les règles budgétaires définitives approuvées par le Conseil du trésor, qui maintiennent les coupes budgétaires susmentionnées, mais introduisent une nouvelle mesure qui mettrait à la disposition de la CSNF environ 1,9 million de dollars pour compenser partiellement les coupes (mesure 16036), mais uniquement si la CSNF se conforme à des conditions qui restreignent sa gestion et son contrôle, notamment : (a) se conformer à un nouvel objectif en matière de dotation en personnel fixé par le ministère ; (b) exiger que la CSNF maintienne ses dépenses pour certaines priorités gouvernementales, en particulier dans le cadre d'enveloppes budgétaires appelées « mesures dédiées et protégées » qui ne peuvent être utilisées qu'à des fins spécifiques, qui peuvent ne pas correspondre aux priorités de la communauté ; et (c) participer à des projets de mutualisation régionaux et nationaux ; et attendu que les mesures dédiées et protégées ont déjà été déclarées inconstitutionnelles par la Cour d'appel du Québec dans son arrêt d'avril 2025 dans l'affaire du projet de loi 40 (Quebec English School Boards Association c. Procureur général du Québec, 2023 QCCS 2965, paragraphes 294-295, 299, 439, confirmé 2025 QCCA 282 aux paragraphes 195-208, 277) ; et attendu que les conditions attachées aux nouvelles mesures restreignent la gestion et le contrôle garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et empêcheraient la CSNF de gérer son personnel et d'allouer ses fonds d'une manière qui réponde aux besoins de ses élèves et de sa communauté ; et attendu que le Conseil des commissaires s'est engagé à protéger les services et les initiatives qui répondent aux besoins particuliers de ses élèves et de sa communauté ; et attendu que le ministère a exigé que tous les organismes scolaires soumettent leurs budgets pour 2025-2026 au plus tard le 26 septembre 2025 ;

Par conséquent, le président du Conseil des commissaires a proposé que la Commission scolaire New Frontiers mandate Power Law pour prendre les mesures nécessaires afin que la Commission scolaire New Frontiers se joigne à la requête de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) visant à contester la validité des règles budgétaires et à demander un sursis à leur application.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Deuxième période de questions publiques

Aucun membre du public n'était présent.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h11 sur proposition de la commissaire B. Ednie.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

John Ryan
Président

Joyce Donohue
Secrétaire générale